

# Ecole de la Porte du Jour à Chauriat

## Procès-verbal du Conseil d'école du Vendredi 8 mars 2024

### Membres présents :

**Délégués de parents :** Mme Benzoni, M. Debailleux, Mme Duquenoy, M. Foret, Mme Pinguet, Mme Prunier, Mme Rosas  
**Élus locaux :** Monsieur Deschamps, Maire de Chauriat, Mme Poughon, Mme Blavignac, M. Manneville et Mme Villeneuve  
**Enseignants :** Mme Barraud, Mme Blanc, Mme Duranthon, Mme Faucher, Mme Llas, Mme Vindiollet, Mme Morizet, M. Arnaud

### Excusés :

**Inspecteur de l'Éducation Nationale, chargé de la circonscription Clermont-Billom-Vic :** M. Champigneul

**Délégués départementaux de l'éducation nationale :** Mme Charpentier, M. Cazalbou

**Enseignants :** Mme Meteier, M. Coupat

**Secrétaire de séance :** Mme Blanc

### 1. Evolution du conseil des délégués de classe

Le conseil des délégués est renouvelé chaque année. La semaine des élections des représentants de parents d'élèves, sont élus les délégués de classe (1 fille et 1 garçon par classe avec leurs suppléants) dans chaque niveau de l'élémentaire (à partir du CP).

2 à 3 réunions sont programmées durant l'année.

Afin d'améliorer le travail du conseil des délégués de classe, il a été proposé à la commission école de participer à un conseil des délégués afin d'apporter des réponses en direct. La date de ce conseil sera le mardi 9 Avril de 15h30 à 16h30.

Les délégués ne viendront donc plus aux 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> conseils d'école.

Il y aura 2 à 3 conseils de délégués par an. Un membre de la commission école sera invité à 2 de ces réunions.

Les modalités d'exercice du conseil des délégués ont été mis à jour pour répondre à cette nouvelle organisation. Les conclusions des réunions du conseil des délégués seront présentées en conseil d'école.

### 2. Effectifs de l'école

#### a) Enseignants : Présentation des missions et des enseignants du RASED par M. Arnaud

IEP – Pilote du pôle ressource et des RASED (Mr Champigneul – Circonscription Clermont-Billom-Vic)

Les membres du RASED sont placés sous la responsabilité de Monsieur l'inspecteur de l'Education Nationale.

« L'inspecteur de l'éducation nationale, pilote du pôle ressource, définit, après réflexion conjointe avec les membres du pôle, les axes stratégiques de mise en œuvre des aides aux élèves et aux enseignants de la circonscription dont il a la charge » (Circulaire n° 2014-107 - Fonctionnement et missions des RASED)

#### - **Les Missions du RASED**

Assurer avec les équipes pédagogiques, la prévention et la remédiation des difficultés scolaires.

#### - **Les Membres du RASED**

➤ Enseignant ADP (aide à dominante pédagogique), vise l'accessibilité des apprentissages pour tous les élèves. Ces aides concernent les élèves qui ont des **difficultés pour comprendre et apprendre dans le cadre des activités scolaires**. Nicolas ARNAUD

➤ Enseignant ADR (aide à dominante relationnelle), ces aides concernent les élèves pour lesquels il faut faire évoluer le rapport aux exigences de l'école, instaurer ou restaurer l'investissement dans les activités scolaires. Céline MOULIN

➤ Psychologue scolaire, à partir de l'analyse de la situation particulière d'un enfant, elle recherche des **solutions adaptées au sein de l'école ou à l'extérieur**. Propose des bilans et partage son expertise. Florence COUYRAS  
RASED

#### - **La démarche**

Une demande d'accompagnement est renseignée par l'enseignant de la classe dans laquelle les élèves sont scolarisés.

Synthèse RASED => projet de l'élève (ses besoins...) (coordination représentants légaux, enseignants, historique de l'élève, suivi extérieur...)

Les représentants légaux sont inclus dans cette démarche, ainsi que dans les échanges autour de l'élève afin de trouver ensemble les meilleures solutions afin d'accompagner au mieux leur enfant

Projet cohérent autour de l'élève => coordination et liens tout au long de sa scolarité

Dynamique actuelle vers l'école inclusive

MDPH – AESH... Différentes modalités d'intervention (Co-intervention...)

Beaucoup d'investissements et de coordinations. Outils, formations, conditions de travail...

Remerciements à la commune pour les aides auprès du RASED : matériel pédagogique, outils, formation, Bilans, tests remis à jour...

#### b) Effectifs des élèves 2023-2024

Depuis la rentrée, il y a eu 2 arrivées (en CP et en GS).

Il y a donc 164 élèves inscrits : 12 élèves de Chas et 152 élèves de Chauriat. Prochainement il y aura 165 élèves, avec une arrivée en CP après les vacances d'avril.

#### b) Prévisions de rentrée 2024

A ce jour, nous attendons 170 élèves à la rentrée 2024 à répartir en 7 classes, soit un effectif moyen de 24 élèves par classe.

Section	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	Total
Effectif	26	25	18	25	17	24	19	16	170

Les 26 élèves arrivant en PS sont répartis de la manière suivante : 2 élèves de Chas et 24 élèves de Chauriat.

### 3. Inscriptions rentrée 2024

Les inscriptions des nouveaux élèves débuteront à la rentrée des vacances d'avril. Les modalités d'inscription sont précisées sur les panneaux d'affichage de l'école et sur les sites des mairies de Chas (<https://www.chas.fr/commune/ecole-rpi>) et de Chauriat. (<http://www.chauriat.fr/services/lecole>)

Les familles concernées sont invitées à en prendre connaissance. Celles qui souhaitent inscrire leur enfant à l'école de Chauriat pour la rentrée de septembre 2024, doivent impérativement prendre rendez-vous auprès de la directrice de l'école.

### 4. Entrées et sorties des élèves sur le temps scolaire

Nouvelle disposition transmise en fin d'année dernière et dans la note de rentrée 2023 :

Lorsque les élèves ont des rendez-vous paramédicaux réguliers, les départs et arrivées se feront sur les temps de récréation :

- Le matin : entre 10h20 et 11h00
- L'après-midi : entre 15h00 et 15h45 (lundi et jeudi uniquement car il n'y a pas de récréation le mardi et vendredi).
- L'enseignant présent en récréation au moment où un élève arrive ou part peut ouvrir le portail et prendre en charge l'enfant concerné.

Questions des parents d'élèves :

[- Quels sont les retours des enseignants et parents d'élèves concernant les départs d'élèves pour rendez-vous médicaux sur le temps scolaire ?](#)

Réponse de l'équipe enseignante :

Cette mesure appliquée depuis septembre 2023 permet aux enseignants **d'assurer la sécurité de l'ensemble de leurs élèves**. Les parents concernés ont réussi à déplacer les horaires des rendez-vous pour répondre à cette nouvelle contrainte. La présence d'un service civique à l'école pourrait permettre plus de souplesse. Or depuis deux ans, aucune candidature n'a été proposée. C'est la raison pour laquelle l'équipe enseignante a été dans l'obligation de prendre ces nouvelles dispositions.

### 5. Modalités de remplacement en cas d'absence des enseignants

Questions des parents d'élèves :

[Quelles sont les modalités de remplacement en cas d'absence d'un enseignant ?](#)  
[Des parents se retrouvent dans la difficulté du fait du manque de communication concernant les absences/ remplacements des enseignants.](#)

Réponse de l'équipe enseignante :

L'article L133-1 (version en vigueur depuis le 1/09/2008) du code de l'éducation précise :

« Tout enfant scolarisé dans une école maternelle ou élémentaire publique ou privée sous contrat est accueilli pendant le temps scolaire pour y suivre les enseignements prévus par les programmes. Il bénéficie **gratuitement d'un service d'accueil** lorsque ces enseignements ne peuvent lui être délivrés **en raison de l'absence imprévisible de son professeur et de l'impossibilité de le remplacer**. Il en est de même en cas de grève, dans les conditions prévues aux [articles L. 133-3 à L. 133-12](#).

Lorsqu'un enseignant est absent, le secrétaire de circonscription informe de la nomination d'un remplaçant sur le poste.

Cela peut avoir lieu :

- Le matin même **avant** l'accueil des élèves, **au moment de** l'accueil des élèves ou **après** l'accueil des élèves
- La veille de l'absence quand c'est un remplacement prévu.

Lors d'une absence de plusieurs jours (2 jours jusqu'à une semaine), le secrétaire de circonscription informe **chaque matin** de la présence d'un remplaçant. L'information n'est pas transmise pour la durée du remplacement mais **pour chaque journée remplacée**. Jusqu'en décembre, afin d'éviter aux élèves de maternelle de se retrouver dans les classes des CE1-CE2, CE2-CM1 et CM1-CM2, l'équipe enseignante informait, par mail, les parents afin qu'ils puissent garder leurs enfants s'ils en avaient la possibilité. Mais cela nécessitait de connaître la réponse de l'inspection avant l'accueil des élèves, ce qui n'est pas toujours le cas.

Depuis janvier, l'équipe enseignante a fait le choix de proposer l'accueil aux parents d'élèves de maternelle, même en cas d'impossibilité de remplacer l'enseignant malade. Ce qui signifie que les élèves de maternelle et d'élémentaire sont accueillis le matin en garderie ou au portail même si un enseignant est absent. Les parents ne sont donc pas en difficulté en cas d'absence d'un professeur. Ce choix étant fait, la communication par mail a été suspendue.

Certaines classes n'ont pas reçu d'information dans les cahiers de liaison (oubli de l'équipe enseignante).

M Manneville propose de fonctionner par SMS en rentrant les coordonnées des parents via ONDE. Tous les parents seront informés en même temps. Mais cela a un coût.

La directrice précise qu'il est compliqué, pour elle, de gérer à la fois sa classe et la diffusion d'une information par mail.

Afin d'éviter de nouvelles incompréhensions, **lors de l'absence d'un enseignant, l'information sera transmise le matin au moment de l'accueil et dans le cahier de liaison.**

## **6. Sécurité dans l'école et aux abords de l'école**

### **a. Sécurité aux abords de l'école**

Questions des parents d'élèves :

- En cas de neige, serait-il possible de saler les abords de l'école (trottoirs, escalier en bois vers le gymnase) pour éviter les chutes ?

Réponse de la mairie : Les personnes qui habitent au-dessus de l'école peuvent faire le tour par la route au lieu d'emprunter les escaliers en bois.

Normalement le déneigement autour de l'école est fait en priorité mais il y a eu un oubli un matin. La mairie sera plus vigilante à l'avenir.

### **b. Sécurité dans l'école**

Le ministre de l'Education nationale, dans son courrier aux écoles du 23 novembre 2023, demande que la mise en œuvre de la sécurisation scolaire soit inscrite à l'ordre du jour du prochain conseil d'école. Il est rappelé qu'une culture commune de la sécurité doit être diffusée. Chaque début d'année, une circulaire de rentrée relative à la sécurité est envoyée aux écoles. Elle précise les dispositifs à mettre en place.

- Le plan Vigipirate « sécurité renforcée-risque attentat » : un adulte présent aux entrées et sorties, l'affichage du logo Vigipirate à l'entrée de l'école, pas d'attroupements aux abords de l'école
- La prévention des risques et la préparation des écoles : réactualisation du PPMS (plan particulier de mise en sûreté) décliné en :
  - PPMS 1 - risques majeurs (tempête et mouvement de terrain)
  - PPMS 2 - risque « Attentat – Intrusion extérieure »

Ce document permet de lister les actions à mener en fonction des risques.

Dans le cadre du PPMS 1, en cas d'exercice pour mouvement de terrain, les élèves des classes maternelles de Mmes Vindiollet et Morizet situées en rez de chaussée se dirigent dans les classes de l'étage supérieur.

Dans le cadre du PPMS 2, les élèves sont mis à l'abri. Des précautions sont à prendre :

- fermer le périmètre de l'école,
- fermer les stores et les volets,
- Pas de récréation le temps de l'exercice,
- Pas d'utilisation des locaux qui ne sont pas protégés visuellement de la rue pendant la mise à l'abri,
- Pas de déplacements hors des locaux protégés.

Une fois toutes les précautions prises, on vit normalement dans les classes en attendant la levée du dispositif.

- La réalisation des exercices obligatoires
- Exercices incendie : 2 exercices au minimum
- Exercices PPMS : un exercice PPMS 1 risques majeurs, un exercice PPMS 2 risque « Attentat – Intrusion extérieure »

Depuis le 1<sup>er</sup> conseil d'école, deux exercices PPMS 2 risque « Attentat – Intrusion extérieure » ont eu lieu avec le respect des procédures de mise en sécurité énumérées ci-dessus :

- **22 novembre 2023** : exercice « menace intrusion » interne à l'école, à l'initiative de la directrice. L'ensemble des classes a reçu le message et a appliqué les règles de mise en sécurité durant l'exercice. Le message a été transmis par SMS à l'ensemble de l'équipe éducative (enseignantes, ATSEMS, AESH, ). L'exercice s'est bien passé.  
Une défaillance : la porte de la cantine est restée ouverte.
- **08 février 2024** : Un exercice « menace d'intrusion d'activistes pacifistes » a eu lieu pour les écoles en zone gendarmerie du département. Le SMS envoyé par la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale a été reçu par 4 enseignantes de l'école et diffusé aux autres personnels de l'école. Tous les bâtiments et classes étaient fermés. Cet exercice

a eu lieu l'après-midi. Une classe était au gymnase et les petites sections étaient à la sieste. L'exercice s'est bien passé. L'information avait été transmise à la directrice des temps périscolaires pour que tout le personnel de l'école soit informé et prêt à réagir.

Dans le courrier du 23 novembre, il est précisé de concerter la mairie pour la sécurisation de l'école.

La clôture extérieure de l'école a été remplacée et réhaussée. Les matériaux choisis permettent de ralentir l'intrusion depuis l'extérieur. La mise en place d'un dispositif d'alarme « attentat-intrusion » est indiquée dans le courrier.

Pourrait-il être envisagé de faire un devis pour la mise en place d'un dispositif d'alarme « attentat-intrusion » ? Est-il possible d'utiliser le boîtier de commande de l'alarme incendie pour mettre en place une deuxième alarme « attentat-intrusion » ?

On ne peut pas utiliser le même boîtier. La mairie explique que l'installation d'un dispositif d'alerte « attentat-intrusion » coûte entre 10000€ et 15000€. La mairie va faire une demande de subvention et informera le conseil d'école de la suite donnée à la demande. Mais cela ne concernera pas le budget de cette année.

## **7. Bilan des sondages des RPE**

A la suite du premier conseil d'école du 10 novembre 2023, les représentants de parents d'élèves (RPE) ont sondé les parents d'élèves sur les 3 sujets qui faisaient l'objet de questions de parents d'élèves lors de ce premier conseil : tickets CESU, Navette Chas-Chauriat et rythmes scolaires.

La parole est donnée aux RPE pour présenter les résultats du sondage (Résultats en annexe du compte-rendu du 2<sup>ème</sup> conseil d'école) :

- **Navette Chas-Chauriat** : il n'y a pas de consensus et très peu d'élèves concernés. Il n'y aura pas de suite.
- **L'utilisation des Tickets CESU pour le paiement des services périscolaires** :

Une cinquantaine de parents pourraient payer en CESU. Seulement, la facturation sera plus compliquée pour la mairie et entraînera de nouveaux coûts. La mairie ne souhaite pas donner suite pour l'instant.

- **Les rythmes scolaires** :

38% de participation sur la question des rythmes, il est donc difficile d'en tirer des conclusions.

Le maire a posé la question au conseil municipal du 5 décembre 2023.

Mme Poughon lit les conclusions du conseil municipal. (à retrouver sur le site de la mairie dans le lien ci-dessous)

[https://www.chauriat.fr/fileadmin/Chauriat/Conseil\\_municipal/DOCUMENTS/Compte-rendu\\_CM/compte-rendu\\_2023/Chauriat\\_PV\\_du\\_5\\_decembre\\_2023.pdf](https://www.chauriat.fr/fileadmin/Chauriat/Conseil_municipal/DOCUMENTS/Compte-rendu_CM/compte-rendu_2023/Chauriat_PV_du_5_decembre_2023.pdf)

A l'unanimité, le conseil municipal maintient les 4 jours et demi.

Prochain conseil municipal le 18 mars à 20h 30. Chacun peut participer en tant qu'auditeur.

## **8. Temps périscolaires**

La parole est donnée à la commission école.

- Deux activités nouvelles ont démarré en janvier : relaxation sonore et Brain Ball.
- La présence de bénévoles supplémentaires pour l'aide aux devoirs permet de proposer un second créneau le vendredi de 15h30 à 16h30.
- Un projet pour lutter contre le gaspillage alimentaire à la cantine est en cours. Une journée de pesée a eu lieu le 5 mars en présence du laboratoire « Terana » et le bilan est plutôt positif. L'école de Chauriat gaspille moins que d'autres écoles. Des actions ont déjà été mises en place. Le 2<sup>ème</sup> Comité de pilotage aura lieu en mai pour proposer de nouvelles pistes d'amélioration.

Une maman d'élève précise qu'elle avait mangé froid à la cantine car le récipient dans lequel était servi la nourriture ne maintenait pas le chaud. Y a-t-il une amélioration sur ce point ? Mme Blavignac précise que cette information sera transmise au personnel municipal.

## **9. Activités sportives**

### **a) Piscine:**

Le prochain cycle « natation » des classes de Mme Duranthon et Mme Barraud débutera au retour des vacances d'avril : du jeudi 2 mai au jeudi 20 juin.

Il sera suivi du cycle « aisance aquatique » MS-GS et GS du 24/06 au 5/07/2024, soit 8 séances.

Nous remercions les parents qui ont passé l'agrément lors des deux premières sessions à la piscine de Longues.

Mme Duquenoy se propose d'être présente tous les jours pour les maternelles et nous l'en remercions. De nombreux parents agréés seront sollicités pour « l'aisance aquatique » des élèves de MS-GS et GS.

### **b) Course contre la montre de l'école**

Pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive, aura lieu la course « contre la montre » de l'école, le jeudi 11 avril (afin d'éviter les grosses chaleurs de fin d'année). Les élèves de la petite section au CM2 participeront. Chaque classe bénéficiera d'un cycle « course de longue durée » initié par Bernard. Il peut être envisagé un circuit autour de l'étang de Chauriat pour les élèves les plus grands.

L'APE fournira les récompenses et un goûter pour chaque élève. Suite à la participation de l'équipe éducative à la réunion « Mon club 0 déchet » initié par le club de basket, une réflexion est menée pour proposer « un goûter 0 déchet » aux élèves. Plusieurs propositions sont à l'étude en partenariat avec la directrice des temps périscolaires : remplacer la compote par un fruit de saison.

### c) **Projet olympique pour la rentrée 2024**

Un projet olympique sera proposé aux élèves sur la première période 2024. Ce projet sera préparé en coopération avec Bernard Crespo. La date retenue permettra aux élèves de suivre une ou plusieurs épreuves la semaine de la rentrée. Les jeux paralympiques seront en cours la semaine de la rentrée. L'APE proposera une tombola en avril 2024 pour réunir des fonds pour l'achat de matériel spécifique dédié à la journée olympique.

## 10. **Actions mises en place : bilan et prévisions**

### a. Actions mises en place

➤ **Au mois de novembre** : la vente des photos de classe a rapporté pour la coopérative scolaire 1547,35€.

➤ **Au mois de décembre** :

- découverte du spectacle vivant «La tambouille» de Laurent Bredif dans le but de développer chez les élèves le plaisir d'être spectateur.

Nous remercions l'Association des Parents d'élèves et la mairie qui ont financé ce spectacle pour tous les élèves. Il fut présenté dans la salle des associations la première semaine du mois de décembre. Avec Claire Da Silva, nous étions motivées pour que Laurent Bredif propose son spectacle aux élèves car il est intervenant musique sur les temps d'activités périscolaires.

- Passage du Père-Noël dans les classes. Nous remercions M. Labiaule, le Père-Noël, qui est venu écouter une chanson préparée par les classes de PS, MS-GS et GS, de CP-CE1 et CM1. Nous remercions l'APE qui a financé également les cadeaux de classes.

➤ **Au mois de janvier**,

- Les élèves de PS, MS-GS, GS-CP se sont rendus à la bibliothèque de Chauriat pour la seconde fois.
- Les élèves de CE2-CM1-CM2 ont visité l'exposition prêtée par le conseil départemental sur le harcèlement dans les locaux de la mairie.
- Les élèves des classes de CP-CE1 et CE1-CE2 ont participé à un projet lecture-écriture sur les animaux fantastiques avec Juliette Malfray, comédienne à la bibliothèque de Chauriat
- Les élèves de toutes les classes élémentaires (du CP au CM2) ont participé à la première semaine de bricole avec l'artiste Nicolas Savoye dans le cadre d'un projet d'éducation artistique et culturelle sur les animaux fantastiques proposé par Billom Communauté. Au total, il y aura 3 semaines de création d'animaux dans le but d'exposer les animaux à la fête de la nature qui aura lieu à Fayet le Château du 22 au 26 mai. Nous remercions l'association gym tonic qui a accepté de déplacer les cours au gymnase les semaines où nous aurons besoin de la salle des associations. Nous remercions également M. Verdier, agriculteur de Chauriat qui a accepté de stocker dans son hangar les morceaux d'animaux en cours de construction.
- Tous les élèves de l'école ont participé à des séances d'apprentissage de danses collectives traditionnelles avec le groupe folklorique de la Goignade.

➤ **Au mois de février**,

- Les élèves ont participé à un bal traditionnel qui a eu lieu dans la salle des fêtes le 9/02. Les élèves avaient pour mission de participer à l'élaboration des crêpes vendues par l'APE à la buvette. Pour ce faire, les élèves de CM1-CM2 ont recherché à partir d'une recette classique les quantités d'ingrédients nécessaires pour confectionner 9 litres de pâte à crêpes. Les élèves des 3 classes maternelles, quant à eux, ont réalisé la pâte à crêpes.
- Les élèves de GS, CP-CE1, CE1-CE2 et CM1-CM2 ont participé à la plantation des arbres d'une haie implantée sur une parcelle en cours de préparation pour recevoir une activité de maraîchage. Nous remercions Manon Demeyere, l'agricultrice et M. Cadiou de l'association « Mission haies » d'avoir associé l'école à ce beau projet d'éducation à l'environnement.

➤ **Sur les 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> périodes**, les élèves des 3 classes maternelles ont effectué des sorties dans le cadre de l'Ecole du dehors dans le parc de Chauriat et autour de l'étang. Une découverte de l'église a également été proposée un jour de grand froid pour les élèves de PS.

### b. Actions à venir

➤ **Sur les deux prochaines périodes**, les élèves des 3 classes maternelles vont poursuivre leurs sorties dans le cadre de l'école du dehors : un nouveau lieu sera exploré du côté du Puy de Pileyre. Nous remercions le Maire qui nous a proposé d'explorer un petit bois accessible pour les élèves.

➤ **Au mois de mars**,

- Les élèves des classes élémentaires participeront à la deuxième semaine de bricole avec Nicolas Savoye

- Les élèves de CP-CE1 et CE1-CE2 découvriront une exposition sur l'homme de Néandertal en présence d'un conférencier.

➤ **Au mois d'avril,**

- Toutes les classes participeront à la « course en contre la montre ».
- Les élèves des classes élémentaires participeront à la troisième semaine de bricole avec Nicolas Savoye
- Les élèves de PS et MS-GS participeront à des ateliers sur le thème de l'exposition « matériauthèque » de l'artiste Elise Gabriel.

➤ **Au mois de mai,**

- Poursuite des ateliers pour les élèves de PS-MS et MS-GS sur le thème « matériauthèque » avec l'artiste Elise Gabriel.
- Tous les élèves des classes de l'école se rendront à la fête de la nature pour participer à des animations et pour exposer, déambuler avec les créations réalisées avec Nicolas Savoye et Elise Gabriel.

➤ **Au mois de juin-juillet,**

- Les élèves de PS et MS-GS iront au centre d'initiation à l'art « 1000 formes » pour les 0-6 ans à Clermont-Ferrand pour découvrir l'exposition d'Elise Gabriel
- Les élèves des classes de CP-CE1 et CE2-CM1 se rendront à la maison de la culture pour participer à un concert qui réunira 400 élèves dans le cadre du projet Chœur en classe.

Questions des parents d'élèves :

- Est-ce qu'il y aura une sortie de fin d'année cette année ?

Réponse de l'équipe enseignante :

Il y aura la sortie à la fête de la nature pour tous les élèves, à 1000 formes pour les PS et MS-GS, le concert à la maison de la culture pour les CP-CE1 et CE2-CM1.

D'autres projets de sortie sont à l'étude.

Pour rappel, les classes de maternelles ont déjà fait une sortie cirque dans l'année.

## **11. Aménagements extérieurs de l'école**

L'équipe enseignante remercie la mairie pour les travaux effectués durant les vacances de février.

Question des parents d'élèves :

Peut-on réfléchir aux difficultés de stationnement et de circulation les matins devant l'école ? Serait-il possible de faire enlever les 2 camions immobilisés sur le parking pour libérer avec un peu de civisme 3/4 places ?

Réponse de la mairie :

Le maire rappelle les projets en cours pour l'aménagement des alentours de l'école et la création d'un chemin sécurisé qui partira du centre du village et viendra jusqu'à l'école. (voir le compte-rendu du 1<sup>er</sup> conseil d'école). Une première tranche de travaux a été réalisée en tenant compte des propositions des représentants de parents d'élèves élus il y a deux ans. Le trottoir a été élargi.

Concernant les véhicules immobilisés, la mairie a déjà contacté la gendarmerie pour connaître les propriétaires des véhicules afin qu'ils les enlèvent, mais ils ne réagissent pas.

Monsieur le Maire explique que pour faire intervenir une fourrière, il faut y être inscrit. La commune de Chauriat n'est pas adhérente à une fourrière car l'adhésion est payante et ne se justifie pas pour une commune de la taille de Chauriat. Néanmoins, la mairie poursuit les démarches pour obtenir l'enlèvement de ces deux véhicules.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h.30

Présidente de conseil :  
Mme Morizet



Secrétaire de séance :  
Mme Blanc

Procès-verbal relu et attesté par Mme Poughon (élue responsable de la commission école), par M. Forêt (RPE)